

Rappel très important

La réglementation municipale permet à la Ville de Sherbrooke de sévir auprès des propriétaires dont les installations ne sont pas conformes.

Tout raccordement illégal d'une gouttière à un drain de fondations d'une résidence devait être modifié avant le **1^{er} juin 2007**.

Le propriétaire d'une résidence dont les gouttières **ne sont pas conformes** s'exposera à une amende en plus de devoir corriger la situation dans un court délai.

Besoin d'aide ou de plus amples renseignements?

Consultez le *Guide des pratiques préventives. Comment prévenir les inondations dans le sous-sol de ma résidence* publié par la Ville de Sherbrooke. Ce document est disponible au www.ville.sherbrooke.qc.ca/environnement, sous l'onglet «**raccordement de gouttières**».

Pour nous joindre :
Service des infrastructures urbaines et de l'environnement
Ville de Sherbrooke
555, rue des Grandes-Fourches Sud, bloc B
C. P. 610
Sherbrooke (Québec) J1H 5H9

Téléphone : 819 573-2501
Télécopieur : 819 821-7342
raccordement.gouttieres@ville.sherbrooke.qc.ca

Photos : Ville de Québec

Vos gouttières doivent être débranchées du drain de fondations...

VOICI LES ÉTAPES À SUIVRE :

Si vos gouttières sont raccordées à votre drain de fondations, nous vous invitons à suivre les étapes suivantes pour vous conformer à la réglementation en vigueur.

ÉTAPE 1

Débrancher la descente de gouttière du drain de fondations



ÉTAPE 2

Dévier l'eau captée par la gouttière loin des fondations de votre résidence : vers un puits percolant, la pelouse, une haie, une plate-bande ou un jardin, afin que l'eau y soit absorbée.

Pour ce faire, il est recommandé d'installer un équipement dirigeant l'eau à au moins 1,5 mètre du bâtiment :

Un puits percolant à plus de 1,5 mètre de la résidence.

ou

un déflecteur d'eau de pluie en béton

ou

un déflecteur d'eau de pluie en bois

ou

un tuyau déflecteur en vinyle



Nous vous suggérons fortement de procéder à l'installation d'un puits percolant.

Un **puits percolant** est un trou dans le sol dans lequel on insère un géotextile et du gravier. La tourbe est déposée directement sur le géotextile.

C'est une solution très efficace et beaucoup plus durable que les déflecteurs. Ces derniers ont tendance à se déplacer ou à s'endommager par le gel. De plus, ils entravent les activités telles que la tonte des pelouses et le déneigement.

ÉTAPES À SUIVRE :

- ouvrir le sol à l'aide d'une pelle et conserver le morceau de tourbe;
- installer, au bout de la gouttière, un tuyau non perforé d'une longueur d'au moins 1,5 mètre;
- creuser un trou dans le sol à l'extrémité du tuyau, y déposer un géotextile et le remplir de gravier;
- recouvrir le tout de géotextile et du morceau de tourbe initial.

À CONSERVER

Vos gouttières sont-elles **conformes** à la réglementation en vigueur?



Règlement n° 1 de la Ville de Sherbrooke (article 6.1.70)

L'eau pluviale provenant d'un toit en pente ou plat d'un bâtiment, qui est évacuée au moyen de chéneaux ou d'une descente pluviale (gouttière), **doit être obligatoirement déversée à la surface du terrain ou dans un puits percolant situé à une distance d'au moins 1,5 mètre du bâtiment dans les limites de la propriété** et en aucun cas dans l'emprise de la rue, loin de la zone d'infiltration captée par le tuyau de drainage des fondations du bâtiment.

Qu'est-ce qu'une gouttière conforme...

Une gouttière dont l'eau se dirige vers :

- un puits percolant
- une pelouse
- une plate-bande
- une haie de cèdres



Qu'est-ce qu'un drain de fondations ?

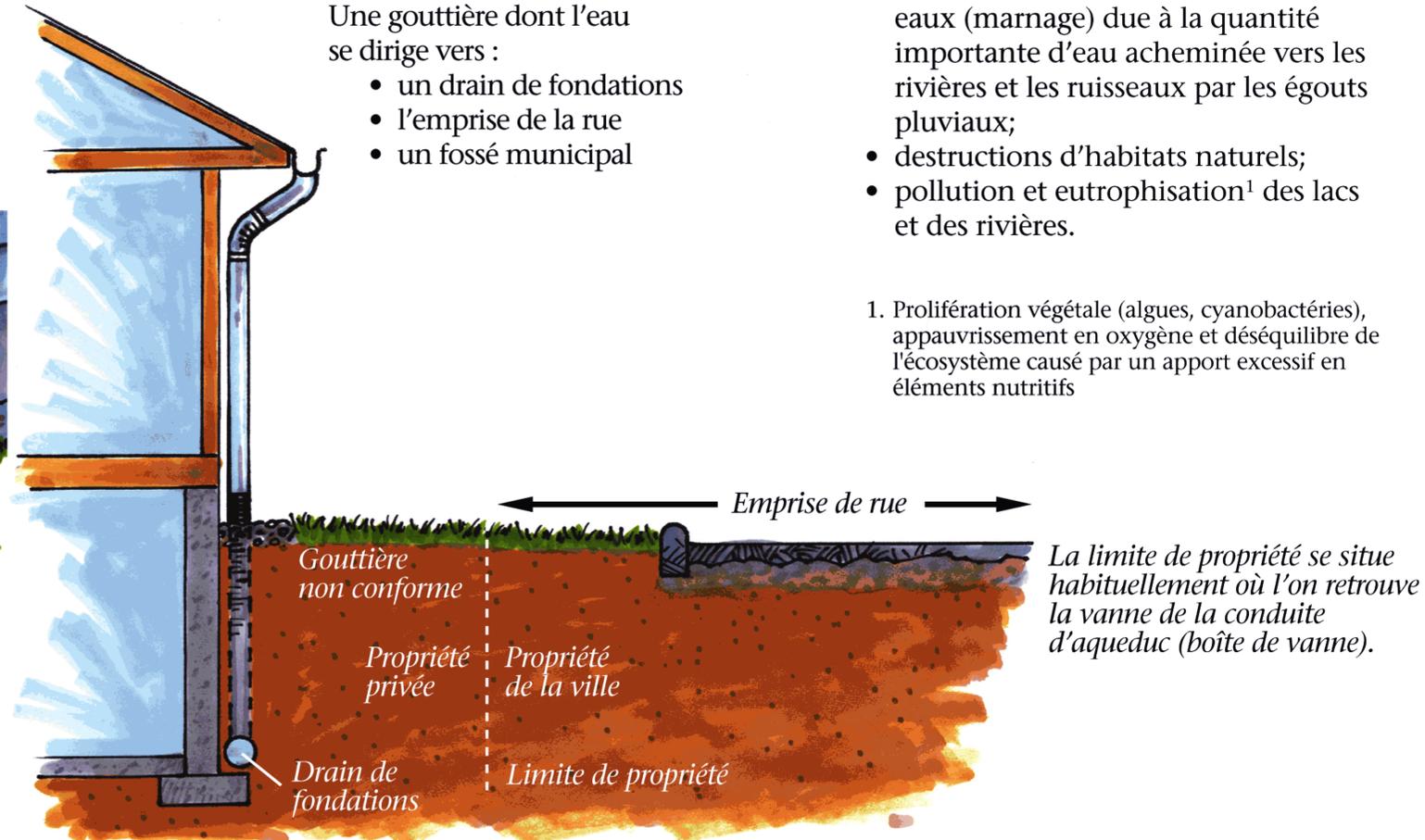
Communément appelé « drain français » ou « tuyau de drainage », le drain de fondations est une **tuyauterie installée sous terre autour d'un bâtiment**. Il sert à intercepter les eaux souterraines et à les évacuer vers l'égout ou vers un fossé de drainage.



et une gouttière non conforme ?

Une gouttière dont l'eau se dirige vers :

- un drain de fondations
- l'emprise de la rue
- un fossé municipal



Vos gouttières non conformes ont des répercussions sur...

les réseaux d'égout et les stations d'épuration :

- apport important en eau propre vers la station d'épuration;
- dépenses inutiles pour traiter de l'eau propre (quantité et électricité);
- surcharge de la station d'épuration et débordements des eaux usées vers les cours d'eau lors de fortes pluies;
- pollution liée aux débordements;
- interdiction de baignade à la suite des débordements.

votre résidence :

- risques de refoulement d'égout dans les sous-sols;
- risques de surcharge du drain de fondations provoquant l'inondation, l'infiltration d'eau et l'apparition de moisissures dans les sous-sols.

l'environnement :

- érosion liée au transport des sédiments et au courant occasionné par l'eau des fortes pluies;
- érosion liée à la variation du niveau des eaux (marnage) due à la quantité importante d'eau acheminée vers les rivières et les ruisseaux par les égouts pluviaux;
- destructions d'habitats naturels;
- pollution et eutrophisation¹ des lacs et des rivières.

1. Prolifération végétale (algues, cyanobactéries), appauvrissement en oxygène et déséquilibre de l'écosystème causé par un apport excessif en éléments nutritifs

Vos gouttières sont conformes...

Félicitations!

Vos gouttières :

- sont déconnectées du drain de fondations;
- s'écoulent à plus de 1,5 mètre (5 pieds) de votre résidence;
- ne s'écoulent pas dans l'emprise de la rue ou dans un fossé municipal.

L'eau qui s'écoule de vos gouttières se dirige vers un puits percolant, votre pelouse, une plate-bande ou une haie de cèdres.

Vous contribuez à ne pas surcharger les réseaux d'égout municipaux et les stations d'épuration, répondant ainsi à la volonté de la Ville de Sherbrooke de faire respecter les principes du développement durable.

Merci!